

Affaire N° 1303
du 7 novembre 1958

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du Vendredi sept novembre mil neuf cent cinquante-huit.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice à Port-Vila, et composé de :

M.M.

Georges GUESDON, Juge Français, Président,
C.F.C. MACASKIE, Juge Britannique,
Paul MATHIVET, Assesseur,

en présence de M. Ch. BERTHAULT, Procureur p.i.,
assistés de M. BUTERI, Greffier,

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement N° 12/57, rendu par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Centre (1ère Subdivision), le 1er juillet 1957, qui a condamné le nommé TEIN Fideli, citoyen français, stockman au service de M. des Granges, plaignant à Bellevue (île Vaté), à :

quinze jours de prison pour avoir, à Eratap, le 6 avril 1957, procuré des boissons alcooliques à l'autochtone Kaloat, infraction prévue et réprimée par les articles 59 et 61 du Protocole.

Vu l'appel interjeté par le prévenu ;

Ouï l'appelant en son interrogatoire et ses moyens de défense présentés tant par lui-même que par Me PUJOL, son défenseur ;

Ouï M. Ch. BERTHAULT, Procureur p.i., en ses conclusions et réquisitions ;

Après en avoir délibéré.

EN LA FORME :

Attendu que l'appel est régulier en la forme et a été formé dans les délais prescrits,

LE RECOIT.

AU FOND :

Attendu que, tout en adoptant les motifs du premier juge sur la culpabilité, le Tribunal estime trop élevée la peine prononcée, eu égard aux circonstances de la cause.

PAR CES MOTIFS :

Confirme le jugement dont est appel sur la question de culpabilité, mais l'émendant quant à l'application de la peine,

.....

Condamne TEIN Fideli à UNE LIVRE Stg. d'amende,
Et vu l'article 14, par. 5 du Protocole du 6 août
1914 ;

Fixe au maximum la durée de la contrainte par corps
s'il y a lieu de l'exercer ;

Le condamne en outre aux frais liquidés à la somme
de 11/3 Stg.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique,
les jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

Le Juge Français :

en trace. Ric

L'Assesseur :

Amalho

Le Greffier :

V. M. S.